

SEHATRA FANARAHHA-MASO NY FIAINAM-PIRENENA

SeFaFi

Observatoire de la Vie Publique

Rue Rajakoba Augustin Ankadivato Antananarivo

Tél. : 22 663 99 Fax : 22 663 59 Email : sefafi@netclub.mg

REFLEXIONS POST-ÉLECTORALES

Le 23 décembre, et dans la précipitation, les résultats de l'élection présidentielle ont été officialisés par la Haute Cour Constitutionnelle. Le temps est donc venu de tirer les leçons qui s'imposent, pour que les prochaines échéances électorales soient de meilleure qualité. Dans les mois qui ont précédé le scrutin du 3 décembre, le SeFaFi est intervenu à quatre reprises pour faire des propositions visant à rendre ce vote incontestable et crédible :

- le 17 février 2006 : *Bien préparer l'élection présidentielle* ;
- le 30 juin : *Pour une élection présidentielle plus libre et plus transparente* ;
- le 9 août : *Comment gérer la prochaine élection présidentielle ?* ;
- le 25 août : *Assurer la transparence des comptes de campagne pour la prochaine élection présidentielle*.

Après un bref rappel des propositions faites par le SeFaFi, nous verrons ce qu'il en est advenu pendant le processus électoral, et les constats faits par les citoyens autant que par les observateurs.

I. Les propositions du SeFaFi

Pour ce qui est du cadre juridique de l'élection présidentielle, le SeFaFi avait d'abord rappelé la promesse faite en 2002 par le candidat Marc Ravalomanana de modifier un *Code électoral* reconnu comme déficient et injuste par tous les opposants au régime Ratsiraka. Mais ce Code a été maintenu, les autorités lui ayant soudain reconnu toutes les vertus, jusqu'à le qualifier de « l'un des meilleurs en Afrique ».

La *date des élections* a également fait problème, à la fois parce qu'elle ne tenait pas compte de l'investiture légale du 6 mai 2002, parce qu'elle se situait en dehors des limites prescrites par l'article 47 de la Constitution, et parce qu'elle se déroulait en saison des pluies.

Quant aux *listes électorales*, indépendamment des conditions discutables de leur informatisation, elles ont été publiées trop tardivement (5 jours avant le scrutin), et comportaient d'innombrables omissions et erreurs : au lendemain du scrutin le CNE (Conseil National Electoral) avouait ne pas connaître le nombre total des inscrits, et le chiffre donné par le ministère de l'Intérieur le 28 novembre était inférieur de plusieurs centaines de milliers au chiffre des résultats provisoires puis officiels.

Les *bulletins de vote* ont constitué un autre motif d'insatisfaction. Le refus de recourir au bulletin unique préconisé par le SeFaFi comme par l'ensemble des associations, des chancelleries et des bailleurs de fonds, a généré un énorme gaspillage de papier et d'argent, ainsi que la désorganisation lors de la répartition dans chaque bureau de vote des bulletins fournis par les candidats.

Comme pour les précédentes élections, la pertinence de l'obligation de la *carte d'électeur* a de nouveau été posée. Outre les erreurs matérielles et les retards dans la distribution, elle fait manifestement double emploi avec la Carte d'Identité Nationale, qui est également exigée lors du scrutin.

L'*accès aux médias* n'a pas davantage reçu de solution satisfaisante. Dans les médias publics, consentir des tranches de 5 minutes « gratuites » témoigne d'un état d'esprit pingre et mesquin, encore aggravé par les conditions imposées à la fourniture des enregistrements ! Quant aux médias privés, ils ont avaient certes tout loisir de soutenir le candidat de leur choix (qui est leur propriétaire) ; mais cela n'autorise en rien à ignorer les autres candidats : un sens civique élémentaire, et le respect de leurs lecteurs, auditeurs ou spectateurs, auraient dû leur faire comprendre qu'ils sont aussi membres d'une communauté nationale.

Plus fondamentalement, le statut du *CNE (Conseil National Electoral)* demandait, pour le SeFaFi et beaucoup d'autres intervenants, d'être revu pour bénéficier d'une réelle indépendance par rapport au pouvoir politique. Là encore, rien ne fut changé, et le scrutin y a perdu en transparence et en crédibilité.

Tout aussi décisif, l'aspect financier de la campagne électorale avait fait l'objet d'un communiqué du SeFaFi : celui-ci demandait, une fois encore, que le *financement des partis politiques et des campagnes électorales* fassent l'objet d'une loi qui oblige à la transparence et à la publicité des dépenses et des recettes des partis, et, par souci d'une moindre inégalité, impose un plafonnement des dépenses électorales. Comme il fallait s'y attendre, hélas, aucun parti n'a donné suite et le Parlement comme le Gouvernement se sont tus. Apparemment, la classe politique unanime préfère rester discrète sur l'origine des fonds qui la font prospérer : mais si le citoyen n'a pas à connaître ces choses-là, comment croira-t-il qu'elles sont propres ?

II. Constat et recommandations

Chacun, à commencer par les observateurs étrangers, y est allé de son couplet pour louer le calme dont a fait preuve la population le 3 décembre, en dépit des cafouillages administratifs, des contrariétés climatiques pourtant exclues par la Haute Cour Constitutionnelle, et même de coups d'éclat militaires. Et tous en ont conclu que, le jour du scrutin, la liberté de vote a été respectée - même si l'exemple d'un bureau de vote dans la ville haute d'Antananarivo n'est pas nécessairement représentatif ! Mais ce serait bien mal connaître Madagascar d'en conclure que ce calme est synonyme d'acquiescement. Pour beaucoup de citoyens, forts de l'expérience des dernières décennies, l'alternance politique ne se décide pas dans les urnes, mais, plus tard, dans la rue.

Pour rendre les élections crédibles, des mesures fortes s'imposent, qu'il faudra prendre dès l'année 2007 à venir : cela évitera à l'avenir de recourir aux habituels bricolages de dernière minute permettant les manipulations de tout genre. Car la validité des propositions faites par le SeFaFi et d'autres a été vérifiée sur le terrain, et confirmée par tous les observateurs, tant nationaux qu'internationaux.

1. Ainsi du *Code Electoral* : ses carences ont été constatées par tous, et sa refonte devra être menée à bien en priorité, avant toute nouvelle échéance électorale. Cela évitera, par exemple, que le décret régissant les opérations électorales soit publié la veille du premier jour de dépôt des candidatures, ce qui a permis au candidat-président, le seul à en avoir été informé, d'être le premier à déposer la sienne !

2. Dans un autre domaine, le KFM/CNOE - Comité National d'Observation des Elections demande avec insistance que la tenue des élections se fasse désormais en dehors de la saison des pluies. A cette fin, le SeFaFi avait déjà suggéré l'établissement de *dates fixes pour toutes les élections*, à l'exemple des Etats-Unis, où elles se déroulent toutes les années paires, le deuxième mardi de novembre, quoi qu'il arrive.

3. L'organisation du scrutin gagnerait à être entamée dans des délais raisonnables, pour que l'administration cesse une fois pour toutes de bâcler son travail au dernier moment. Ainsi de la *liste électorale*, publiée trop tard pour que les corrections puissent y être apportées. Et le scrutin a eu lieu sans que personne ne sache exactement le nombre d'inscrits : peut-on imaginer meilleure incitation aux magouilles ?

4. Il en va de même du nombre de *bureaux de vote*, qui n'a été connu que quelques jours avant le vote, et par les seuls initiés. Car le *Journal Officiel* qui en donnait la liste, fut tiré à 870 exemplaires (sic) et n'a été délivré à ses abonnés qu'une semaine après le scrutin (ce qui veut dire, en clair, qu'il a été anti-daté - procédé condamnable, mais familier à l'Imprimerie nationale). S'impose aussi la multiplication des bureaux de vote, pour que soit respectée la norme internationale de 800 électeurs au maximum par bureau.

5. Curieusement, personne ne s'est posé de question sur le *rapport entre le chiffre de la population et celui des inscrits*. Il est admis, en termes très approximatifs, que les citoyens en âge de voter représentent la moitié de la population totale. A ce compte, pour 7.357.424 inscrits, Madagascar devrait compter moins de 15 millions d'habitants - alors qu'il est communément admis que la population totale a dépassé les 17 millions. Constatation analogue pour Antananarivo, qui affichait 543.394 inscrits - alors que ses responsables prétendent que la capitale compte 2 à 3 millions d'habitants. On pourrait multiplier les exemples, ils ne feront que démontrer l'amateurisme du processus électoral, qui est aux antipodes de l'Etat de droit dont on se réclame. A quand le troisième recensement général de la population, qui, selon les normes des Nations Unies, aurait dû être organisé au plus tard en 2003, dix ans après celui de 1993 ?

6. Nul ne s'est étonné du rôle décisif joué par l'argent dans cette élection. Mais lorsqu'il sert à écarter certains candidats et à limiter le choix des électeurs, il devient facteur d'inégalité. C'est le cas pour les *bulletins de vote*, dont l'impression tout comme l'acheminement jusqu'aux bureaux de vote devra impérativement être pris en charge par l'Etat, sous forme de bulletin unique. Chacun aura remarqué, à ce

sujet, l'étonnement teinté d'incrédulité des observateurs étrangers, lorsqu'ils ont découvert ce système archaïque et injuste ; l'abolir atténuera le malaise ressenti par l'opinion face à cette discrimination.

7. Cela mène à la place faite aux candidats par *les médias, notamment publics*. Le plus simple est de reproduire ici une citation de Solofonantenaina Razoarimihaja, président du parti présidentiel TIM, qui figure dans *l'Express de Madagascar* du 18 décembre 2006 : « *Les médias publics sont là pour permettre à l'Etat de mener sa mission. Qui se trouve actuellement à la tête de l'Etat ? Le Tim, bien sûr. Nous n'avons pas utilisé les biens publics dans le but de faire campagne en notre faveur mais afin de travailler pour le bien du peuple. Puisque nous dirigeons l'Etat, il est normal que nous utilisons les biens publics. Quand les gens de l'opposition étaient au pouvoir, ont-ils accepté que l'opposition ait accès à la télévision publique ? Ils auraient pu avoir plus de liberté à s'exprimer sur les chaînes publiques s'ils disaient des choses positives et ne se limitaient pas à une opposition systématique. S'ils veulent accéder librement aux médias publics, qu'ils fassent en sorte d'arriver au pouvoir* ». Un véritable morceau d'anthologie... Sans commentaires !

8. Un autre constat d'inégalité tient au *financement des campagnes électorales*. S'il est trop tard pour exiger un plafonnement des dépenses, le SeFaFi convie l'ensemble des candidats à faire preuve de transparence, volontairement, en justifiant les mouvements financiers dont ils ont bénéficié et en rendant compte de leurs dépenses : frais d'avion, d'hélicoptère, de tee-shirts, de 4x4, etc. Il s'agira là d'une marque de civisme et d'honnêteté vis-à-vis d'un électorat sérieusement perturbé et insatisfait

9. Enfin, il ne peut être question d'éluder ici les *abus des prérogatives de puissance publique*. C'est un problème récurrent à chaque élection, qui témoigne d'une volonté bien arrêtée de ne pas changer les mœurs corrompues de la politique. Aux premières loges, se distingue le ministère de l'Education nationale (par le biais de *TIM Fanabeazana* et, les chefs CISCO étant déjà pourvus de 4x4, par la soudaine distribution de motos aux chefs ZAP peu avant les élections) ; son exemple fut consciencieusement imité par le ministère de la Santé (par le biais de *TIM Fahasalamana*). S'y ajoutent l'utilisation du réseau de l'Education nationale pour acheminer, toutes activités cessantes, les résultats électoraux jusqu'au ministère, devenu le quartier général de la campagne du candidat-président. Sans oublier, bien sûr, l'attribution du marché pour l'informatisation des listes électorales, sans appel d'offre semble-t-il, à la société de la femme du ministre de l'Education nationale, au grand scandale de la société civile : n'y a-t-il pas, ici, incompatibilité majeure ? Cela constitue un grave problème d'éthique, mais aussi un acte de favoritisme qui relève du BIANCO - à défaut de toute réaction venant du CNE, dont le silence, à vrai dire, n'a étonné personne.

En conclusion, il suffira de reprendre les remarques des observateurs internationaux. Sous forme très diplomatique, et après les compliments d'usage, ils ont fait mention de tout ce qui leur était apparu insuffisant et inacceptable : mise en cause de la neutralité des institutions (HCC et CNE), Code électoral à réformer, manque de transparence et de professionnalisme dans l'ensemble du processus, exclusion de citoyens par les listes et les cartes électorales, absence de cadre légal pour le financement des partis politiques, etc. Et de conclure que les conditions générales étaient pires qu'à Maurice, aux Comores et aux Seychelles. Ce que d'aucuns, localement, qualifient d'« élection modèle pour l'Afrique »...

Antananarivo, 23 décembre 2006